



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER
SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME
POUR VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR
(article L. 321-9 du code de l'environnement)**

dans le cadre de travaux à réaliser pour un ouvrage sur le littoral

Compte-tenu du délai d'instruction, transmettre la demande au service instructeur concerné au moins un mois avant la date prévue de circulation.

DEMANDEUR :

Nom et prénom :

Dénomination :

Adresse :
.....
.....

N° de téléphone :/...../...../...../... N° de portable :/...../...../...../.....

Mel :

Maître d'ouvrage

Maître d'œuvre, pour le compte de :

Nom Prénom :

adresse :

téléphone

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE :

Commune(s) et lieu-dit :

Motif de la demande : ..

Si la circulation demandée vise à la réalisation de travaux sur un ouvrage, préciser pour l'ouvrage en question :

Nouveau

Sur partie terrestre

Existant

Sur domaine public maritime (*titre à fournir*)

S'il s'agit d'un ouvrage existant(*) sur le DPM :

➤ L'ouvrage bénéficie d'un titre d'occupation du DPM : oui non

• Si oui, date de l'autorisation ou référence de l'arrêté préfectoral :

• Si non, une régularisation est nécessaire. Un dossier de demande de régularisation doit être déposé

➤ Date approximative de la création de l'ouvrage :

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

(*) : La création d'un nouvel ouvrage sur le DPM ou l'extension sur le DPM d'un ouvrage existant, sont hors champ d'application du présent document. Elles doivent faire l'objet au préalable d'une autorisation d'occupation du DPM le cas échéant.

S'il s'agit d'un ouvrage hors DPM:

➤ L'ouvrage est à construire : oui non

DATE DE DÉBUT D'INTERVENTION :

DURÉE DE L'INTERVENTION :

VÉHICULE(S) UTILISÉ(S) :

	Type	Marque	N° d'immatriculation(*)
Véhicule 1			
Véhicule 2			
Véhicule 3			

PIÈCES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR :

- plan de situation (échelle 1/25000e) ;
- extrait cadastral ;
- photos de l'état actuel des lieux ;
- plan de travaux ;
- coupes ;
- avis de la collectivité ;
- copie de toutes les autorisations obtenues (**) ;
- enveloppe financière des travaux ;
- un plan faisant apparaître l'accès et le trajet des véhicules sur l'estran (échelle maxi : 1/10000ème) ;
- une copie du certificat d'immatriculation du(des) véhicule(s) circulant sur l'estran.

(*) : Si le véhicule dispose d'une immatriculation

(**) : Il appartient au demandeur d'obtenir les autorisations éventuellement nécessaires auprès des administrations et/ou organismes compétents, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- Autorisation au titre des sites classés auprès de la DREAL ;
- Autorisation ou avis de l'architecte des bâtiments de France auprès du Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (périmètres des monuments historiques, sites inscrits...)
- Evaluation d'incidence Natura2 000 auprès des opérateurs ;
- Autorisation au titre de l'urbanisme auprès de la mairie ;
- Régime du projet au titre de la loi sur l'eau : Service Environnement de la DDTM .

Le demandeur pourra utilement contacter la mairie pour connaître toutes les obligations réglementaires qu'il convient de respecter en matière de travaux à proximité de sites protégés au titre des codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine.

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

A, le.....

Le demandeur,

Cadre réservé à l'administration

<p>AVIS DU MAIRE <i>(en l'absence d'avis sous 15 jours, l'avis sera réputé favorable)</i> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE <input type="checkbox"/></p> <p>Observations et prescriptions particulières :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Cachet, date et signature :</p> <p>À</p> <p>le</p> <p>le maire,</p>
